DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

OBJET: RD71a - RD16 - RD17d, Alleins - Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention d'entretien et d'exploitation partiels des 3 carrefours giratoire réalisés par la Commune d'Alleins sur le domaine public routier départemental de la RD71a du PR 0+200 au PR 0+280, de la RD16 du PR 31+410 au PR 31+510 et de la RD17d du PR 11+390 au PR11+490.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée